

avis

Avis n° 2015-01 présenté au nom de la commission Culture et communication par **Corinne Dos Santos**

---

# Le projet de candidature de la France à l'organisation de l'Exposition universelle en 2025

4 février 2015



Avis n° 2015-01  
présenté au nom de la commission Culture et communication  
par **Corinne Dos Santos**

4 février 2015

## Projet de candidature de la France à l'organisation de l'Exposition universelle en 2025

Certifié conforme  
Le président

**Jean-Louis Girodot**



# **Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France**

## **Vu :**

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- Le rapport de M. Jean-Jacques DRET de la commission Tourisme, sports et loisirs du CESER sur la candidature de Paris aux JO de 2024 ;
- la lettre de saisine du Président du Conseil régional adressée au CESER le 1er juillet 2014 ;
- Le rapport d'information de la mission parlementaire sur la candidature de la France à l'Exposition universelle de 2025, présenté par M. Jean-Christophe FROMANTIN, Président et Bruno LE ROUX, Rapporteur.

## **Considérant :**

### **Sur l'expérience et le savoir-faire de la France**

- Que les expositions universelles de la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle appartiennent à l'histoire de France et ont enrichi le patrimoine de notre pays ;
- Qu'alors que ces expositions universelles, entre 1855 et 1900 ont été des vitrines de la révolution industrielle, l'Exposition universelle de 2025 pourrait mettre en valeur la révolution numérique en cours dans cette première partie du 21<sup>ème</sup> siècle ;
- Que la France a une expérience reconnue, hier et aujourd'hui pour organiser de grands rendez-vous internationaux, mais qu'elle ne doit cependant pas sembler verser dans une forme d'arrogance parfois ressentie par d'autres pays.

### **Sur les retombées positives d'une exposition universelle pour le territoire francilien**

- Qu'alors que les expositions universelles du 19<sup>ème</sup> siècle s'étaient tenues à Paris intra-muros, il est proposé pour cette candidature la notion de polycentrisme avec trois niveaux : Paris, le Grand Paris et les métropoles régionales françaises ;
- Que, dès lors, le territoire francilien sera impliqué dans l'organisation de cette exposition universelle ;
- Qu'il s'agit de montrer les capacités d'innovations que recèle la région Ile-de-France dans les domaines économiques, technologiques et scientifiques et d'offrir au monde entier une vitrine du patrimoine culturel parisien et francilien ;
- Qu'il existe un consensus des responsables politiques et économiques pour souligner « la dynamique de relance économique » que contient l'organisation d'une exposition universelle, avec ses effets attendus sur la création d'emplois, directs et induits ;
- Qu'un effort particulier devrait être fait en matière d'hébergement, y compris dans ses nouvelles formes liées au numérique et aux réseaux sociaux.

### **Sur les effets bénéfiques d'une synergie avec le Grand Paris**

- Que le Grand Paris des mobilités (création de 200 kms de lignes ferroviaires et de 69 nouvelles gares) devrait complètement être en service en 2025, la desserte de Saclay (ligne 18) étant programmée pour 2023 ;
- Que le concept proposé pour cette exposition universelle est innovant : il ne s'agirait plus de construire des pavillons en une unité de lieu, mais de mettre à la disposition des délégations étrangères des lieux patrimoniaux prestigieux de l'Ile-de-France ainsi que des gares, anciennes et nouvelles ;

- Que dans ce cadre, une véritable synergie devrait s'opérer entre l'exposition universelle et le Grand Paris, l'exposition universelle pouvant jouer le rôle d'accélérateur et de vitrine du Grand Paris Express ;
- Que le tourisme et la culture, fers de lance traditionnels de l'économie francilienne seront ainsi valorisés et dynamisés.

### **Sur la place et les apports du numérique dans l'exposition universelle 2025**

- Que le numérique ne pourra pas remplacer l'exposition universelle concrète avec ses échanges et ses rencontres humaines ;
- Que cependant, cette exposition universelle devrait être placée sous le signe de la révolution numérique comme les expositions de 1855 à 1900 l'ont été sous celui de la révolution industrielle : c'est un bouleversement de notre rapport au monde auquel nous assistons et l'exposition universelle devrait en témoigner et illustrer l'apport du numérique dans nos vies, dans ses différents usages ;
- Qu'en terme de gestion des flux humains, de partage de l'information ou de simplification des procédures, le numérique sera pour cette exposition universelle une plus-value majeure.

### **Sur l'impact social**

- Qu'il s'agit de penser et de réaliser l'accessibilité des lieux et équipements de l'exposition universelle aux personnes en situation de handicap ;
- Qu'il s'agit d'éviter les répercussions négatives sur la vie quotidienne des Franciliens dont les potentiels effets pervers sur les prix et divers tarifs ainsi que les nuisances pouvant être occasionnées pendant les travaux et la tenue de l'exposition.

### **Sur les questions environnementales**

- Que les questions liées à l'environnement et à la transition énergétique, étant depuis de nombreuses années incontournables et que la France aura accueilli en 2015 la grande conférence internationale sur le climat, l'exposition universelle 2025 dont la candidature sera déposée quelques mois plus tard, devra prendre en compte ces problématiques vitales pour le devenir de notre planète.

### **Sur la mobilisation de la société civile francilienne en faveur d'une candidature de la France pour l'Exposition universelle 2025**

- Que, d'ores et déjà, autour de l'association ExpoFrance 2025, de nombreux acteurs de la vie économique, sociale, culturelle et associative ont témoigné de leur soutien à la candidature de la France à l'Exposition universelle de 2025 ;
- Que la jeunesse, qui est particulièrement au cœur de ce projet, devra continuer à être consultée à chaque étape de la candidature ; l'Education nationale devra, dans cette perspective, être mobilisée ;
- Qu'un soutien en ligne sur le site internet d'ExpoFrance 2025 est ouvert et que chaque citoyen peut, par ce biais, promouvoir le projet ;
- Qu'une étude d'opinions réalisée par l'IFOP montre le soutien majoritaire des français à cette candidature.

## **Sur la maîtrise des coûts de financement d'une telle opération**

- Que les éditions précédentes ont promu la construction de pavillons, d'un coût certain qui, une fois l'exposition universelle terminée, ne trouvaient pas toujours leur réutilisation, d'où un investissement à perte ;
- Qu'il s'agit également de trouver des sources de financement innovantes.

## **Emet l'avis suivant :**

### **Sur l'opportunité d'une candidature de la France**

#### **Article 1**

Le Ceser constate l'engagement de l'Etat, de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris en faveur du projet de candidature de la France à l'organisation de l'exposition universelle en 2025. Cet engagement est essentiel et déterminant pour la crédibilité et la pérennité de cette candidature.

La Région Ile-de-France, pour sa part, doit être un acteur majeur de cette démarche d'autant plus qu'en l'état actuel, ce projet innovant doit se faire en synergie avec le Grand Paris des mobilités.

#### **Article 2**

Le Ceser considère que ce projet de candidature doit fédérer non seulement les pouvoirs publics, mais aussi les acteurs des secteurs économiques et culturels et au-delà, la société civile et ses représentants au service d'une même ambition. Il s'agira en effet de montrer au monde entier les savoir-faire et les atouts de notre pays, ses capacités de création et d'innovation dans tous les domaines en ce XXIème siècle.

#### **Article 3**

Le Ceser est convaincu que le choix du thème sera déterminant et fédérateur car il devra, de par sa spécificité française, retenir l'attention des pays membres du Bureau international des expositions et favoriser l'adhésion de la société civile.

### **Sur son impact économique**

#### **Article 4**

Les dernières expositions universelles accueillies en France et à Paris, au XIX ème siècle ont marqué l'avènement de la révolution industrielle dans notre pays jusqu'alors essentiellement rural ; par sa conception même, l'exposition universelle en 2025 devra témoigner de la révolution numérique en cours dans ses différents usages, dimensions et répercussions dans la vie quotidienne.

#### **Article 5**

L'exposition universelle en 2025 aura, en matière économique et touristique, un double impact : par l'activité générée, elle sera tout d'abord un instrument de relance économique et de créations d'emplois directs et induits; elle sera également une vitrine des différents aspects de l'économie française dont aucun secteur ne devra être négligé.

#### **Article 6**

Un effort particulier devra être fait en matière d'hébergement et de logements pérennes, à Paris et en région Ile-de-France pour y accueillir dans les meilleures conditions, pendant six mois, des millions de visiteurs ; l'accueil hôtelier, en particulier, méritera de voir sa capacité et sa qualité augmenter.

L'investissement public et privé dans ce secteur devra être stimulé, avec, pour conséquence vertueuse, de générer de l'activité économique.

Les nouvelles formes d'accès à l'hébergement et au logement liées au numérique seront intégrées dans cet effort pour proposer aux visiteurs une offre complète et accessible à tous.

## **Article 7**

Le Ceser approuve la recommandation de la mission parlementaire d'information sur la candidature de la France à l'exposition universelle de 2025 qui consiste, à côté des financements classiques publics et privés, à adopter de nouveaux modes de financements tels que le financement participatif et l'emprunt obligataire garanti par l'Etat.

### **Sur son impact environnemental**

## **Article 8**

La France organisera, l'année prochaine, en 2015, la grande conférence mondiale sur le climat.

La tenue, dix ans plus tard, d'une exposition universelle sera l'occasion pour notre pays de démontrer une nouvelle fois sa mobilisation en faveur des problématiques du respect de l'environnement et de la transition énergétique. Il ne sépare pas le développement économique de ces dernières.

### **Sur son impact culturel**

## **Article 9**

La France et Paris sont riches d'un patrimoine culturel unique.

Le Ceser approuve le parti pris dans ce projet de candidature de ne pas construire de pavillons en dur, certes pour des raisons de coût, mais aussi pour installer les délégations étrangères dans des lieux patrimoniaux emblématiques : il s'agira ainsi de montrer l'universalité de la culture française, son ouverture au monde et l'hospitalité de la France, légitimement attendue en tant que première destination touristique au monde.

## **Article 10**

Si le Ceser est favorable au fait de ne pas construire de pavillons pour cette exposition universelle, il souhaite néanmoins que quelques signes architecturaux et urbanistiques forts laissent leurs empreintes dans le paysage et dans l'histoire à venir de notre pays.

## **Article 11**

La France, dont l'histoire témoigne de son ouverture au monde, adhère à la convention de l'UNESCO « sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles » du 20 octobre 2005 : la mondialisation des échanges économiques et humains comporte un risque – qu'il faut considérer- d'uniformisation et de standardisation des modes de vies et pratiques culturelles. L'exposition universelle en 2025 doit permettre de travailler cette question, y compris par la pratique reconnue des langues du monde entier et singulièrement de la nôtre, le français.

## **Article 12**

La Région Ile-de-France développe une véritable politique culturelle qui se déploie dans plusieurs directions : le spectacle vivant, le cinéma et l'audiovisuel, le livre et la lecture, les arts plastiques et les patrimoines.

L'exposition universelle sera une opportunité pour chacune de ces branches de mieux faire connaître ses actions mais aussi d'y apporter son expertise du réseau culturel francilien.

Par exemple, la France est reconnue au niveau international, pour la qualité et la richesse de sa production cinématographique, pour son excellence dans les métiers de l'image, de la bande dessinée à l'image numérique.

## **Sur son impact territorial**

### **Article 13**

Afin d'optimiser la candidature, le Ceser, sans en éluder le risque, considère avec intérêt le concept innovant proposé par « ExpoFrance 2025 » de polycentrisme dans l'organisation de l'exposition universelle en 2025 avec trois cercles : Paris, le Grand Paris et les métropoles régionales. Ce sera en effet une bonne occasion, à l'intention des Franciliens, de leur faire partager cet évènement mondial tout en mettant en valeur le Grand Paris et particulièrement le Grand Paris des mobilités. Le thème retenu devra justifier le choix du polycentrisme dans les lieux d'exposition.

Il s'agit donc, dès l'élaboration de la candidature de la France, de développer une conception intégrée de l'exposition universelle à l'ensemble francilien et d'utiliser comme support le nouveau réseau de transports en commun.

Le Ceser rappelle donc qu'il est impératif que le calendrier des travaux d'infrastructures prévus dans le cadre du Nouveau Grand Paris soit respecté.

## **Sur son impact social**

### **Article 14**

L'exposition universelle doit accueillir des millions de visiteurs du monde entier : c'est sa vocation. Il conviendra de saisir l'opportunité d'un tel évènement pour s'adresser particulièrement aux publics peu familiers de l'offre culturelle : des actions spécifiques à leur endroit pourront être mises en place pour leur en faciliter l'accès.

De façon générale, il conviendra de veiller à la maîtrise des prix et des tarifs tant en matière de transports que de droits d'entrée ; par exemple, une billetterie unique avec contrôle centralisé sur les sites est recommandée. L'exposition universelle ne devra pas se traduire, pour les Franciliens par un enchérissement de leur vie quotidienne.

### **Article 15**

La question de l'accessibilité des personnes en situation de handicap devra être centrale dans la conception même de l'exposition universelle en synergie avec le Grand Paris des mobilités.

## **Sur la mobilisation des Franciliens**

### **Article 16**

La société civile (les représentants des secteurs économiques, sociaux, culturels et associatifs) devra, à chaque étape de la candidature, et, si cette dernière est retenue, être associée aux décisions : cela signifie que le comité de pilotage devra comporter une représentation de la société civile ; l'avis de nos concitoyens pourra également être sollicité au-delà de l'Ile-de-France, directement par le biais de l'outil numérique.

### **Article 17**

La Région, pour favoriser la participation et l'adhésion des Franciliens à l'exposition universelle sur tout le territoire, devra, une fois la candidature de la France retenue par le BIE, permettre leur implication dans la mise en œuvre de manifestations culturelles et économiques en lien avec l'exposition universelle de 2025.

### **Article 18**

L'exposition universelle permettra, dans cette perspective, et au moment de la mise en route du Grand Paris des mobilités, de faire œuvre de pédagogie et d'expliquer clairement aux Franciliens quels en sont ses ressorts, ce qui en fait sens et ce, au moyen de toute action utile.

## En conclusion

### Article 19

Le Ceser est favorable, avec les précisions apportées ci-dessus, à une candidature de la France à l'organisation d'une exposition universelle en 2025.

Le thème de l'exposition universelle n'est pas encore choisi ; le Ceser rappelle son rôle fondamental et suggère qu'il puisse refléter l'ouverture au monde de la France, consubstantielle à son identité et à ses valeurs.

